



**DANS LE CADRE D'UN SEVRAGE
DÉFINITIF OU TEMPORAIRE OU EN
RÉDUCTION DE CONSOMMATION
DE TABAC**

PRESCRIPTION DE SUBSTITUTS NICOTINIQUES

GUIDE A LA RÉDACTION D'UNE ORDONNANCE

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a élargi l'autorisation de prescription de substituts nicotiniques à de nombreux professionnels de santé : médecins du travail, sages-femmes, infirmiers, chirurgiens- dentistes et masseurs-kinésithérapeutes.

Depuis le 1er janvier 2019, les substituts nicotiniques sont remboursés à 65% par l'Assurance Maladie. La liste des spécificités pharmaceutiques et de leur conditionnement remboursable est évolutive et disponible sur le site ameli.fr

Le reste à charge peut-être pris en charge par la mutuelle, la complémentaire santé et la complémentaire santé solidarité.



Déterminer l'intérêt de la substitution nicotinique

La motivation à l'arrêt

Évaluer la motivation de votre patient à l'aide de cette échelle visuelle analogique

Aucune motivation

Grande motivation



La dépendance physique

Évaluer le degré de dépendance avec le test de Fagerström simplifié

Interprétation des résultats

Pas de dépendance : 0-1
Dépendance modérée : 2-3
Dépendance forte : 4-5-6



Si la dépendance est avérée, la substitution nicotinique est utile

Combien de cigarettes fumez-vous par jour ?

10 ou moins	0
11 à 20	1
21 à 30	2
31 ou plus.....	3

Dans quel délai, après le réveil, fumez-vous votre première cigarette ?

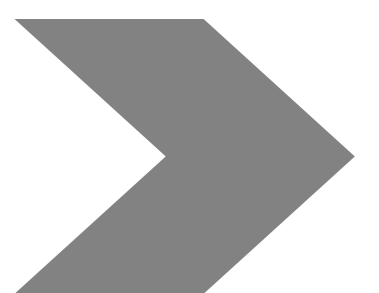
Moins de 5 minutes	3
6 à 30 minutes.....	2
31 à 60 minutes.....	1
Après plus d'une heure.....	0

Proposition de prescription de TNS

Si refus, quelques informations sur son intérêt

- Elle rend le sevrage plus confortable si le dosage est approprié
- Associée à un changement d'habitudes de vie, elle multiplie par 2 la réussite
- Elle ne présente aucun risque y compris pour la femme enceinte ou la personne cardiaque

Si accord



cf. Ordonnance



Ordonnance

Identification

Identification structure

Structure :

Adresse :

N° Finess ou SIRET :

Identification du patient

Nom / Prénom du bénéficiaire :

Age :

Identification du prescripteur / cachet du professionnel

Nom / Prénom du prescripteur :

N° de téléphone :

Adresse :

N° d'identification (RPPS et/ou ADELI) :

Profession / Qualification :

Lieu et date :



La liste des substituts nicotiniques remboursés est évolutive (cf. ameli.fr)

Dosage journalier

Dispositif transdermique sur

16h ☐ 10 mg ☐ 15 mg ☐ 25 mg

24h ☐ 7 mg ☐ 14 mg ☐ 21 mg

Nombre de patchs par jour / nom de la marque :

Nombre de boîte / quantité par boîte :

A renouveler fois

Quantité à la demande

☐ Gomme à mâcher

☐ Comprimés à sucer

☐ Pastilles

☐ Spray

☐ Inhalateur

Nom de la marque / dosage en mg :

Nombre de boîte / quantité par boîte :

A renouveler fois

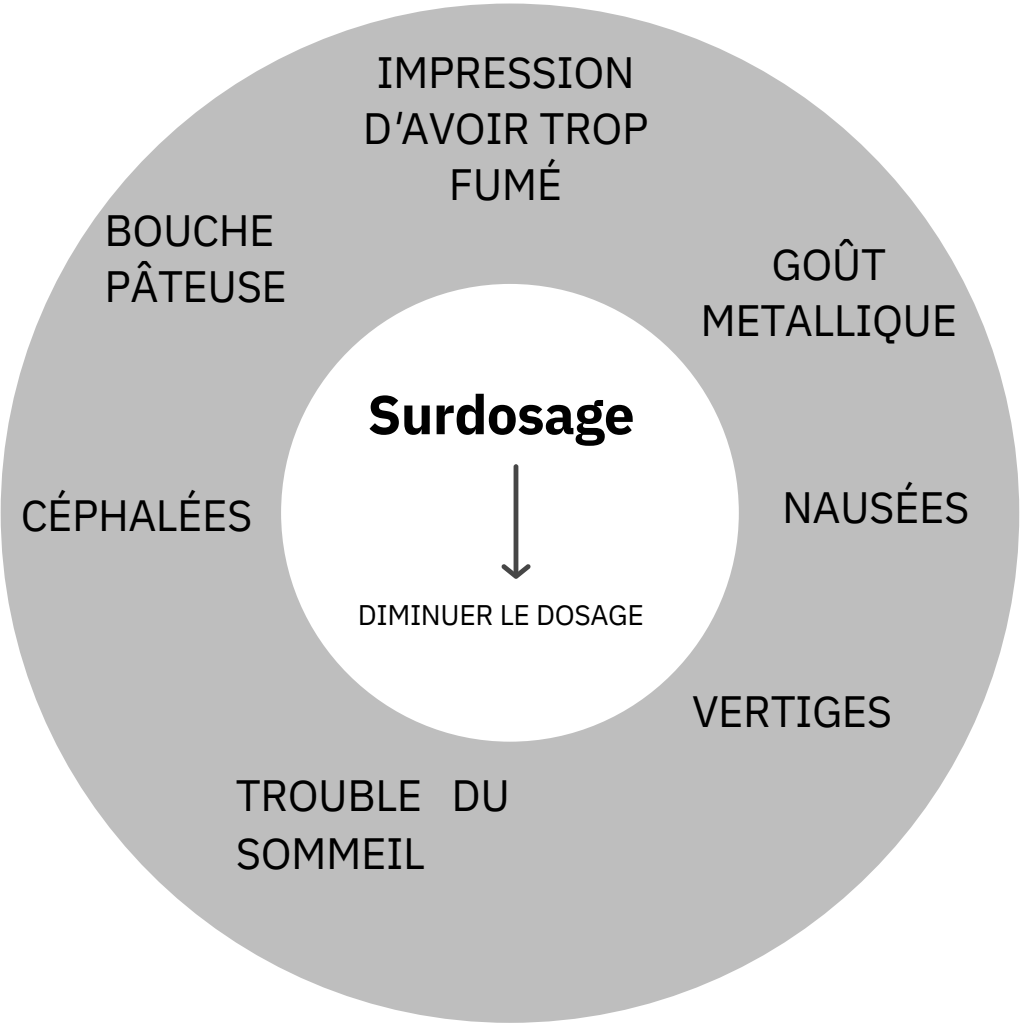
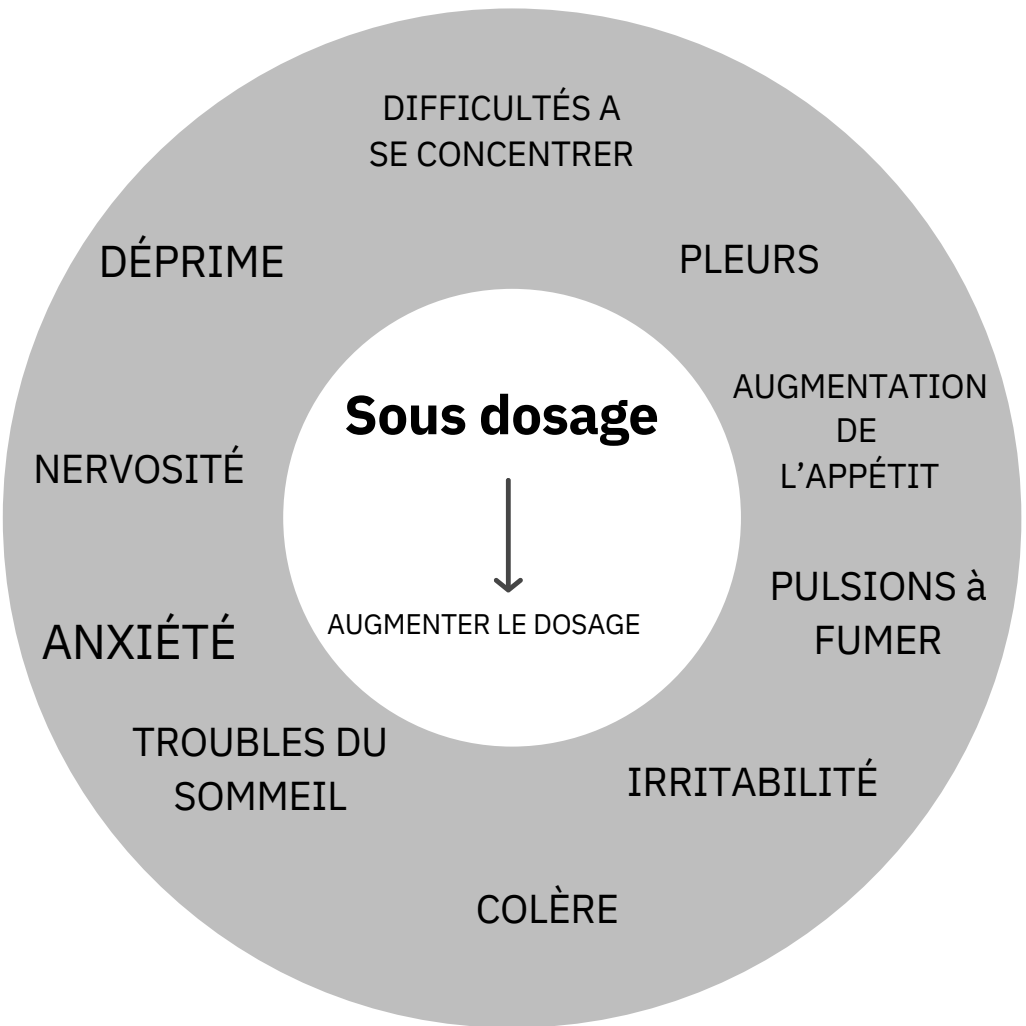
Signature :

La loi du 26 janvier 2016 de Modernisation de notre système de santé a élargi l'autorisation de prescription de substituts nicotiniques à de nombreux professionnels de santé : médecins du travail, sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes à prescrire les substituts nicotiniques.

Devenez acteur de votre santé :
évaluez vous-même l'efficacité de votre traitement

Reprenez contact avec votre prescripteur pour vous y aider

Si vous percevez un ou plusieurs de ces signes, il est nécessaire d'ajuster la dose



Déterminer la posologie

Le dosage idéal

(dosage initial +/- réajustement)

Dosage initial en mg/j = nombre de cig/j

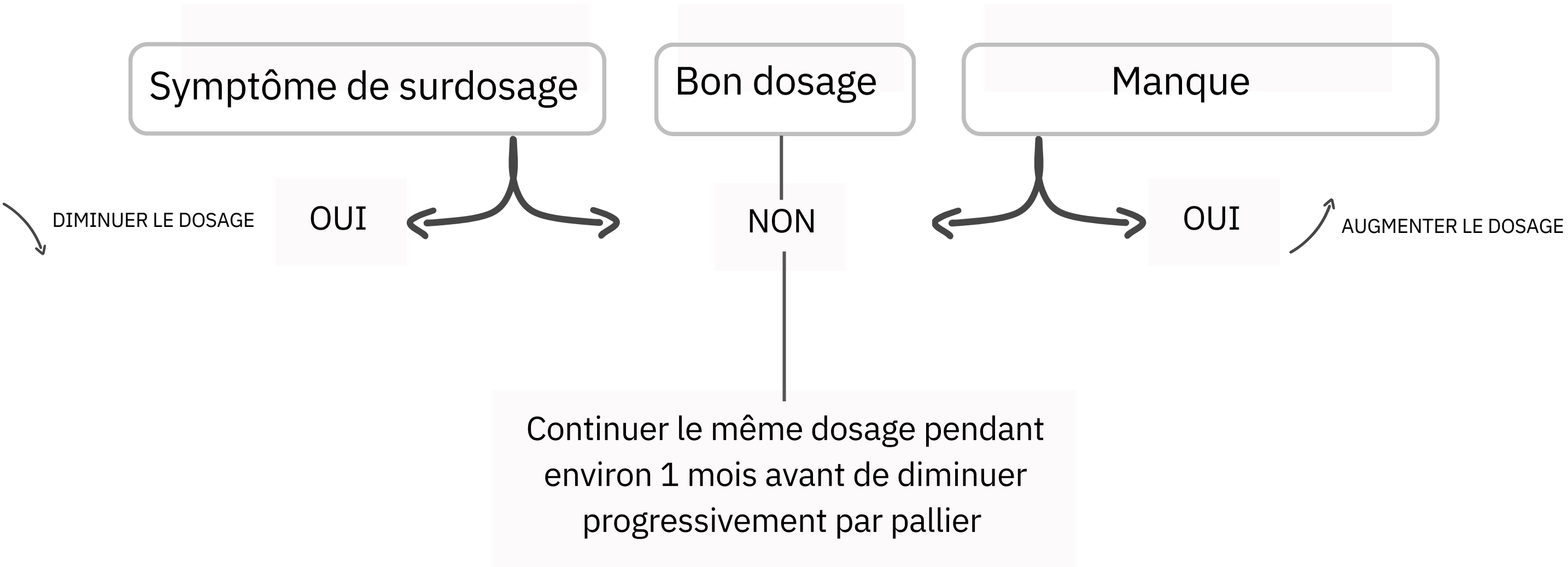
Variation possible en fonction du produit fumé ou du fumeur (auto-titrage)

1 cig = 1mg

Prescription Forme orale (FO) +/- patch

Cf. Tableau du RESPADD

Evaluation de l'efficacité du traitement dans les 7 jours



Le traitement dure de 3 à 6 mois voire plus surtout si le dosage initial est élevé

Aide pour prescrire le dosage initial

La dose à proposer dépend du :

- nombre de cigarettes fumées par jour (dosage)
- délai entre le réveil et la première cigarette (sur 16h ou 24h)

Statut tabagique et TNS : patchs en mg / formes orales (FO)					
Nbr de cig/jour		< 10 cig/j	11-20 cig/j	21-30 cig/j	>30 cig/j
Délai entre le lever et la 1ère cig	> 60 min	Rien + FO	10 ou 14 + FO	15 ou 21 + FO	25 ou (14+21) + FO
	31-60 min	Rien + FO	10 ou 14 + FO	15 ou 21 + FO	25 ou (14+21) + FO
	6-30 min	10 ou 14 + FO	15 ou 21 + FO	25 ou (14+21) + FO	25 ou (14+21) + FO
	0-5 min	10 ou 14 + FO	15 ou 21 + FO	25 ou (14+21) + FO	25 + 10 + FO ou (14+21+14) + FO

Tableau : 1er gestes en tabacologie du RESPADD (page 12)



